

Rapport Annuel

RMM Corporate Variable

29/12/2023

| | |
|---|----|
| 1. Informations générales..... | 3 |
| 1.1 Acteurs..... | 3 |
| 2. Caractéristiques principales de l'OPC..... | 4 |
| 2.1 Objectif de gestion..... | 4 |
| 2.2 Stratégie d'investissement..... | 4 |
| 2.3 Profil de risque et de rendement..... | 11 |
| 2.4 Catégories de parts..... | 12 |
| 3. Compte-rendu d'activité..... | 13 |
| 3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023..... | 13 |
| 3.2 Commentaire de gestion..... | 13 |
| 4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue..... | 15 |
| 4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice..... | 15 |
| 4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice..... | 15 |
| 4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé..... | 16 |
| 4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés..... | 16 |
| 4.4.1 Instruments financiers dérivés..... | 17 |
| 4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC..... | 17 |
| 4.5 Risque global..... | 18 |
| 4.6 Informations sur les risques financiers..... | 18 |
| 5. Informations réglementaires..... | 19 |
| 5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients..... | 19 |
| 5.2 Exercice des droits de vote..... | 19 |
| 5.2.1 Politique de vote..... | 19 |
| 5.2.2 Exercice des droits de vote..... | 19 |
| 5.3 Politique de rémunération..... | 20 |
| 5.4 Frais d'intermédiation..... | 21 |
| 5.5 Données SFDR..... | 22 |
| 6. Annexes..... | 23 |

1. Informations générales

FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

Sous délégué de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Centralisateur

Rothschild Martin Maurel

Commissaires aux comptes

Cabinet FOUCAULT

229 boulevard Pereire

75017 Paris

Signataire : Jean-Paul Foucault

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

La gestion vise à réaliser une performance supérieure à son indice de référence sur la durée de placement recommandée (au moins 24 mois). L'indice de référence retenu est l' [ESTER capitalisé + 0,085%].

Indicateur de référence

L'indicateur de référence retenu est l' [ESTER capitalisé + 0,085%].

L'indice ESTER/€STR est un taux d'intérêt interbancaire de référence pour la zone euro. Il repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire. L'indice est libellé en EUR et est capitalisé. Il est calculé par la BCE et est diffusé par l'EMMI (European Money Markets Institute) sur le site www.emmi-benchmarks.eu

A noter que l'administrateur de l'ESTER bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que bien que l'OPCVM ait un indicateur de référence monétaire, l'objectif de gestion est réalisé majoritairement à partir d'investissements obligataires. Son profil de risque est donc plus volatil que celui de son indice de référence. En conséquence, l'indicateur de référence retenu doit être considéré comme un indicateur de comparaison de performance à posteriori.

L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut, à sa libre discrétion, choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

RMM CORPORATE VARIABLE n'est pas un OPCVM indiciel ; sa performance peut s'éloigner de celle de l'indicateur de référence.

2.2 Stratégie d'investissement

a) *Stratégies utilisées :*

L'OPCVM est investi essentiellement en obligations ou titres de créances négociables libellés en euro à court et moyen terme émis par des entreprises, des institutions financières ou des Etats qui apportent un supplément de rendement par rapport au taux sans risque. Son objectif est d'obtenir une performance supérieure à l' [ESTER capitalisé + 0,085%] par une exposition faible ou nulle au risque de taux directionnel et une exposition naturelle au risque de crédit.

RMM CORPORATE VARIABLE a une stratégie de constitution d'un portefeuille d'obligations à coupons révisables ou variables, fixes ou zéro coupon et de titres de créances négociables ou équivalents. La maturité de ces titres n'est pas limitée, mais la maturité moyenne du portefeuille, reflet des investissements réalisés sur les différents types d'obligations, évoluera entre 0 et 5 ans.

La sensibilité globale du portefeuille au risque de taux sera maintenue entre -1 et 2. Elle est naturellement limitée par la nature des supports d'investissement utilisés, notamment les obligations à taux révisable ou variable ou les obligations à taux fixe associées à un swap de taux permettant de maintenir la sensibilité globale du portefeuille. La répartition des obligations par nature de taux (variable ou fixe swappé) sera fonction des conditions de marché (gisement, niveau des taux), elle peut varier de 0 à 100 %.

RMM Corporate Variable peut investir jusqu'à 100% en obligations, titres de créances négociables libellés en Euro (à taux fixe, variable ou révisable), bons à moyen terme négociables, et obligations sécurisées, de qualité équivalente à "investment grade" ou non, et jusqu'à 20% maximum dans des titres haut rendement (« *high yield* », ou spéculatifs) ou non notés. Le risque crédit est le principal facteur de performance et de risque du portefeuille.

Des positions à terme ou conditionnelles sur les marchés réglementés français et/ou des pays de l'OCDE peuvent être prises afin de couvrir le portefeuille ou de l'exposer pour réaliser l'objectif de gestion, notamment en cas de souscriptions importantes. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions pour couvrir le portefeuille contre le risque de taux par le biais de l'utilisation de futures et d'options. Il a également la possibilité de recourir aux mêmes instruments financiers dans un but de dynamisation du portefeuille. Il n'y a pas de recherche de surexposition par le recours à ce type d'instrument. L'exposition totale du portefeuille sur les produits de taux, par le biais notamment d'instruments financiers à terme ou conditionnels, ne dépasse pas 100 % de l'actif de l'OPCVM.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement et/ou de FIA de droit français ou européen, à condition qu'ils respectent les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Critères extra-financiers :

L'univers d'investissement du portefeuille est l'indice iBoxx Euro Corporates Overall et l'indice ICE BofA Euro High Yield ; les valeurs en portefeuille qui ne figureraient pas dans cet indice seront réintégrés à l'univers d'investissement initial. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors des indicateurs composant son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que les indicateurs retenus soient un élément de comparaison pertinent des caractéristiques ESG de ce FCP. Les titres de l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet au préalable d'une étude de leur profil au regard des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La contribution positive des critères ESG peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La part des positions analysées sur la base des critères extra-financiers, sera durablement supérieure à :

- i. 90% de la quote-part de l'actif net, composée des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par des pays développés ;
- ii. 75% de la quote-part de l'actif net, composée des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield ».

La note du portefeuille, au regard des critères extra-financiers, est supérieure à la note de l'univers d'investissement initial.

Les notations extra-financières proviennent principalement d'un prestataire de données externe de recherche extra-financière MSCI ESG Research. MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note).

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class ». Cette approche privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Nous nous réservons le droit de noter nous-mêmes les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse comparable.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus et ainsi que via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0 % des investissements

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilités, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives accessibles sur le site

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

b) Description des catégories d'actifs et de contrats financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir

b1. Les actifs (hors dérivés intégrés)

Actions : Néant

Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire : de 0 à 100 % de l'actif net

La part de l'actif investi en obligations ou titres de créances négociables libellés en euro à court et moyen terme émis par des entreprises, des institutions est comprise 80 % et 100 % de l'actif. En outre, l'OPCVM peut investir entre 0 % et 20 % de son actif en placements sur les marchés monétaires. Il peut s'agir de titres à taux fixe, à taux variables ou indexés, d'obligations de qualité « Investment grade » ou non. L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif en obligations callable et puttable dont les *make whole call* (obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance). Le risque de change en devises étrangères, quand il existe, ne peut être qu'accessoire (moins de 10 % de l'actif) pour un investisseur investissant en euro. La sensibilité de la poche taux, obligations et marché monétaire, est comprise entre - 1 et 2.

| | |
|---|--|
| Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré | Entre -1 et 2 |
| Devises de libellé des titres dans lequel l'OPCVM est investi | Euro : entre 90% et 100 % de l'actif net |
| Niveau de risque de change supporté par l'OPCVM | Accessoire, inférieur à 10% de l'actif net |
| Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé | Pays de l'OCDE |

Parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA :

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement et/ou de FIA de droit français ou européen, à condition qu'ils respectent les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Ces investissements seront faits dans le respect de la classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euro".

Ces OPC pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.

b2. Les instruments dérivés

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque de taux et le risque de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille et à titre d'exposition. En particulier, le gérant peut intervenir sur le marché des futures, options, swaps et change à terme. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPCVM.

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

L'exposition globale du portefeuille au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 2.

L'exposition globale du portefeuille au marché des devises du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 10%.

b3. Titres intégrant des dérivés :

En vue de réaliser l'objectif de gestion, l'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 100 % de l'actif net. Cette limite inclut le recours aux obligations callable et puttable, dont des *make whole call* (jusqu'à 100% de l'actif net), ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés.

L'exposition globale du portefeuille au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 2.

L'exposition globale du portefeuille au marché des devises du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 10%.

b4. Dépôts : Néant

b5. Emprunts d'espèces : Néant

b6. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

✓ Description générale des opérations :

▪ Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du fonds.

▪ Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE. Il est précisé que les opérations de prêts et emprunts de titres sont interdites

✓ Données générales pour chaque type d'opération

▪ Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cession temporaire de titres (mises en pension) pourront être réalisées à hauteur de 10% maximum de l'actif net de l'OPC et les opérations d'acquisition temporaire de titres (prises en

pension de titres) pourront être réalisées à hauteur de 100% de l'actif net de l'OPC. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 20% de l'actif.

- Rémunération :

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

- ✓ Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :

- Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de Prospectus RMM Court Terme 9 l'OPC. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ».

- Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de BBB. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

- Risques : se reporter à la rubrique « Profil de risque ».

Information relative aux garanties financières de l'OPCVM :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le cas échéant, l'OPCVM peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. Les titres reçus en garantie ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie. Ces titres doivent être liquides, cessibles à tout moment et diversifiés, ils doivent être émis par des émetteurs de haute qualité qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPCVM à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des OPC monétaires.

Profil de risque :

Avertissement : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de dégradation de la situation financière, économique d'un

émetteur, cette dégradation pouvant entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur, et donc une baisse de la valeur liquidative du FCP. L'OPCVM pouvant être investi dans des titres de créances privées que l'émetteur peut ne pas être en mesure de rembourser, la valeur liquidative du FCP pourrait baisser en conséquence.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les titres de dette notés en catégorie spéculative dite « High Yield », éligibles à hauteur de 20% maximum de l'actif net, présentent un risque de crédit plus important, ce qui peut entraîner la baisse plus forte de la Valeur Liquidative du FCP.

Risque de perte en capital

Les investisseurs doivent être conscients que le risque de perte en capital ne peut être exclu. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital investi.

Risque de taux

Le FCP comporte un risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille du FCP est comprise entre -1 et 2. La sensibilité exprime le degré moyen de réaction des cours des titres à taux fixes détenus en portefeuille lorsque les taux d'intérêt varient de 1%. La valeur liquidative du FCP pourra baisser sensiblement en cas de hausse des taux si la sensibilité de l'OPCVM est positive ou de baisse des taux si la sensibilité de l'OPCVM est négative.

Risque de change

Il s'agit du risque de baisse des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille : Euro. Une partie du portefeuille pouvant être investie en actions hors zone Euro, un risque de change peut affecter la performance globale exprimée en Euro. Le porteur investissant en euro peut avoir à supporter ce risque de change.

Risque discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les supports d'investissements les plus performants, en cas de mauvaise anticipation du gérant.

Risque de contrepartie :

Ce risque est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Dans ce cas, la contrepartie défaillante ne pourrait tenir ses engagements vis à vis de l'OPCVM (par exemple : paiement de coupons, remboursement). Cet événement se traduira alors par un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres :

Outre le risque de contrepartie précédemment mentionné, l'utilisation de ces techniques, la gestion de leurs garanties et leur réutilisation impliquent certains risques spécifiques tels que la possibilité d'un manque de liquidité pour tout instrument ; les éventuels risques en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci ; des risques opérationnels, de conservation ; un risque de mauvaise évaluation et un risque de contrepartie. Si le recours à ces opérations s'avère inadéquat, inefficace ou un échec en raison des conditions de marché, l'OPCVM peut subir d'importantes pertes qui auront un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) :

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de

marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères.

Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur.

Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.

Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Garantie ou protection : Néant. Ni le capital, ni un niveau de performance ne sont garantis.

2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse et reflète principalement son positionnement sur les produits de dettes publiques et privées tout en ayant une sensibilité comprise entre -1 et 2..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur : néant

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC

2.4 Catégories de parts

| Catégorie de part | Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Valeur initiale de la part | Souscription initiale minimale ¹ | Souscription ultérieure minimale |
|-------------------|--------------|--------------------------------------|-------------------|-------------------------|----------------------------|---|----------------------------------|
| I | FR0010848242 | Capitalisation | Euro | Institutionnels | 100 000 € | 1 000 000 € | 1 part |
| P | FR0010841940 | Capitalisation | Euro | Tous souscripteurs | 1 000 € | 1 part | 1 part |
| A | FR0012929529 | Capitalisation | Euro | Tous souscripteurs | 10.000 € | 1 part | 1 part |

¹ La société de gestion ou toute autre entité appartenant au même groupe est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum initial.

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023

| | Performance absolue | Performance relative à l'indice de référence |
|--------------------------|---------------------|--|
| RMM Corporate Variable A | 4,68 % | 3,35 % |
| RMM Corporate Variable I | 4,79 % | 3,35 % |
| RMM Corporate Variable P | 4,27 % | 3,35 % |

Note : Les performances de RMM Corporate Variable sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

Bien que l'année 2023 ait commencé par un optimisme des investisseurs concernant un pivot des banques centrales en Europe et aux Etats-Unis, cela a été de courte durée. Dès février, la FED et la BCE ont relevé leurs taux directeurs pour contrer une inflation toujours présente. Le mois de mars a été particulièrement agité dû aux faillites des banques régionales américaines et au rachat de Crédit Suisse par UBS. Cette volatilité s'est ensuite atténuée et les banques centrales (FED, BCE, BoE) ont poursuivi leurs hausses de taux.

Au début du second semestre, après une pause dans ses hausses de taux, la FED a augmenté son taux de 25bp, suivie par la BCE même si les indices ont démontré une baisse de l'activité en zone euro et que l'inflation semblait marquer le pas (5.3% en juillet vs 5.5% en juin). Les mois de septembre et octobre ont été marqués par une forte hausse des taux souverains (4.57% (+46bp) pour le 10 américain en septembre et 2.84% (+38bp) pour le 10 allemand) sur fond de résilience de l'économie américaine faisant craindre des taux directeurs toujours élevés.

La fin d'année, avec le ralentissement de l'inflation en Europe et aux Etats-Unis, a vu un repli des taux souverains avec une baisse du 10 ans US de 45bp à 3.88%, et de 42bp à 2.02% pour le 10 ans allemand malgré la volonté de la BCE de ne pas diminuer ses taux à court terme, et ce même si les indicateurs pointaient un ralentissement de l'économie en zone euro.

Sur l'année, le rendement du 10 ans américain a augmenté de 9bps, débutant à 3.79% pour finir à 3.88%, après avoir atteint un pic à 5% à la mi-octobre. Le Bund quant à lui, a connu une baisse de 54 bps sur l'année, terminant 2023 à 2.02%. Le ralentissement de l'inflation pousse les investisseurs à anticipé 6 baisses de taux en 2024 pour un total de 160bp. La BCE a quant à elle écarté tout espoir de baisse de taux en 2024, indiquant que les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu, mais la dégradation de l'activité en zone euro poussent tout de même les investisseurs à miser sur 5 baisses de taux l'année prochaine pour 125bp au total.

De manière générale, le marché du crédit s'est bien porté en 2023, avec une progression sur l'année de 8.2% pour l'Investment Grade et de 12.5% pour le High-Yield. Durant la première partie de l'année, le marché du crédit a été résilient avec des spreads globalement stables sur la période, portés par les bons résultats des entreprises, à l'exception de mars où ces derniers se sont écartés sous la pression

générée par les faillites des banques régionales américaines et le rachat de Crédit Suisse. Nous notons qu'au premier semestre, le marché primaire a connu une faible activité.

Le second semestre a poursuivi sur la lancée du premier, avec des spreads de crédit se resserrant sous l'effet des bonnes publications des entreprises et des attentes des investisseurs concernant une possible baisse des taux des banques centrales. Le marché primaire a vu le volume des émissions repartir à la hausse, avec notamment €32Mds émis en août ou encore €36Mds en novembre.

Le marché du Crédit a terminé l'année sur un resserrement des spreads, de 9bp pour l'Investment Grade et de 30 bp pour le High-Yield. L'Investment Grade a connu en décembre son meilleur mois de l'année avec une hausse de 2.8% tandis que le High-Yield a enregistré une performance de +2.9% sur la période.

Le fonds a décollecté en 2023, l'encours a été divisé par trois reflétant le faible attrait d'une stratégie à taux variables en fin de politique de resserrement monétaire. Les sorties ont été gérées en sortant progressivement nos investissements les moins performants et en essayant de conserver la structure du portefeuille. En fin d'année, quelques arbitrages en vues de stratégies plus offensives ont été mis en place. RMM Corporate Variable présente une performance sur l'année de 4.27%.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1er janvier 2023

Modification des critères de notation des titres de créance :

Suppression de la notion de notation minimum « à l'achat » : ainsi, RMM Corporate Variable peut investir « jusqu'à 100% en obligations, titres de créances négociables libellés en Euro (à taux fixe, variable ou révisable), bons à moyen terme négociables, et obligations sécurisées, de qualité équivalente à "investment grade" ou non, et jusqu'à 20% maximum dans des titres haut rendement (« high yield », ou spéculatifs) ou non notés. »

Modification de la rubrique relative aux critères extra-financiers :

Baisse du pourcentage minimum d'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (au sens du Règlement « Taxonomie » 2020/852), à 3% (au lieu de 5% précédemment). Ainsi, la proportion d'investissement prenant en compte ces critères sera comprise entre 3% minimum et 20% maximum (au lieu d'entre 5% et 20% précédemment).

1er juillet 2023

Changement de dénomination de la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

4 décembre 2023

Désignation de deux centralisateurs délégués (en charge de la tenue du compte émission et de la centralisation des ordres de souscription/rachat) :

o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear : Rothschild Martin Maurel

o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé Iznes : IZNES.

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »), à compter du 29/12/2023.
- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

| Titres | En euros |
|---------------------|--------------|
| RMM COURT TERME C | 6 429 442,06 |
| INTE FLR 03-25 | 850 000,00 |
| NATW MKTS FLR 08-25 | 603 973,75 |

Table 2. Ventes

| Titres | En euros |
|---------------------|--------------|
| RMM COURT TERME C | 6 432 468,29 |
| DAIM TRUC FLR 10-23 | 705 419,00 |
| SG FLR 05-24 | 705 418,46 |
| CRED SUIS FLR 01-26 | 667 847,48 |

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
| - | - |

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Type d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|--------------------|-----------------------------------|
| | |

| | |
|---------------------------------------|------------|
| Techniques de gestion efficace | |
| - Dépôts à terme | - 0 |
| - Actions | - 0 |
| - Obligations | - 0 |
| - OPCVM | - 0 |
| - Espèces (**) | - 0 |
| Total | - 0 |
| Instruments financiers dérivés | |
| - Dépôts à terme | - 0 |
| - Actions | - 0 |
| - Obligations | - 0 |
| - OPCVM | - 0 |
| - Espèces (**) | - 0 |
| Total | - 0 |

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------|--|
| - Revenus (***) | - N/A |
| - Autres revenus | - N/A |
| Total des revenus | - N/A |
| - Frais opérationnels directs | - N/A |
| - Frais opérationnels indirects | - N/A |
| - Autres frais | - N/A |
| Total des frais | - N/A |

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

4.6 Informations sur les risques financiers

Néant

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel. L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

| R&Co Asset Management Exercice 2023 | Nombre de collaborateurs | Rémunération Totale | Rémunération Fixe | Rémunération Variable |
|--|-----------------------------|------------------------|----------------------|--------------------------|
| Population Totale | 156 | 17,6 | 11,5 | 6,1 |
| Population Régulée au titre de AIFM/UCITS | 38 | 7,4 | | |
| <i>dont Gérants et Analystes</i> | 28 | 5,8 | | |
| <i>dont Autre Population Régulée</i> | 10 | 1,6 | | |

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP*

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.5 Données SFDR

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

6. Annexes

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 77,31 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est donnée ci-dessous. Un reporting ESG détaillé est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

| Indicateurs de durabilité | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| Note ESG (/10) | 6,9 | 6,97 |
| Note E (/10) | 7,46 | 7,58 |
| Note S (/10) | 5 | 5 |
| Note G (/10) | 5,7 | 5,8 |
| Femmes au conseil d'administration (%) | 38% | 38% |
| Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires) | 162 | 78 |
| Catégories de transition « Asset stranding » (%) | 0% | 0% |
| Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%) | 28% | 24% |
| Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%) | 23% | 23% |
| Part verte (%) | 4% | N/A |

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants:

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 29/12/2023, le produit a réalisé 77,31% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 63,34% ont contribué à un objectif environnemental, et 64,39% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 2,67%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
 - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences | Unité |
|---|--------------------------|------------|-------|
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 1 | 1 567,9 | TCO2 |

| | | | |
|---|---|---------|---------------|
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 2 | 145,2 | TCO2 |
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 3 | 3 742,6 | TCO2 |
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 12 | 1 713,1 | TCO2 |
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 123 | 5 455,7 | TCO2 |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 1 | 199,5 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 2 | 18,5 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 3 | 476,2 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 12 | 218,0 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 123 | 694,2 | TCO2/ MEUR |
| 3. Intensité carbone | Intensité carbone scope 123 | 872,6 | TCO2/ MEUR |
| 4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles | Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles | 1,1 | % |
| 5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables | Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables | 54,5 | % |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur A | 0,0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur B | 4,3 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur C | 0,3 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur D | 0,0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur E | 0,0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur F | 0,1 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur G | 0,1 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur H | 0,0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur L | 0,1 | GWH/ MEUR |
| 7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité | Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité | 0,0 | % |
| 8. Emissions dans l'eau | Emissions dans l'eau | 3,4 | T/ MEUR |
| 9. Ratio de gestion des déchets dangereux | Ratio de gestion des déchets dangereux | 0,1 | T/ MEUR |
| 10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales | Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales | 0,0 | % |
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés | Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés | 0,0 | % |

| | | | |
|--|--|------|-------------------------|
| aux entreprises multinationales | aux entreprises multinationales | | |
| 12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté | Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté | 22,4 | % |
| 13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration | Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration | 38,4 | % |
| 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) | Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) | 0,0 | % |
| 15. Intensité de GES | Intensité de GES | 0,0 | TCO2/ MEUR de PIB |
| 16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays) | Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays) | 0,0 | en nombre |
| 16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif) | Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif) | 0,0 | % |
| 16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours) | Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours) | 0,0 | % |
| 4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone | Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone | 35,8 | % |
| 15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin | Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin | 0,0 | % |



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

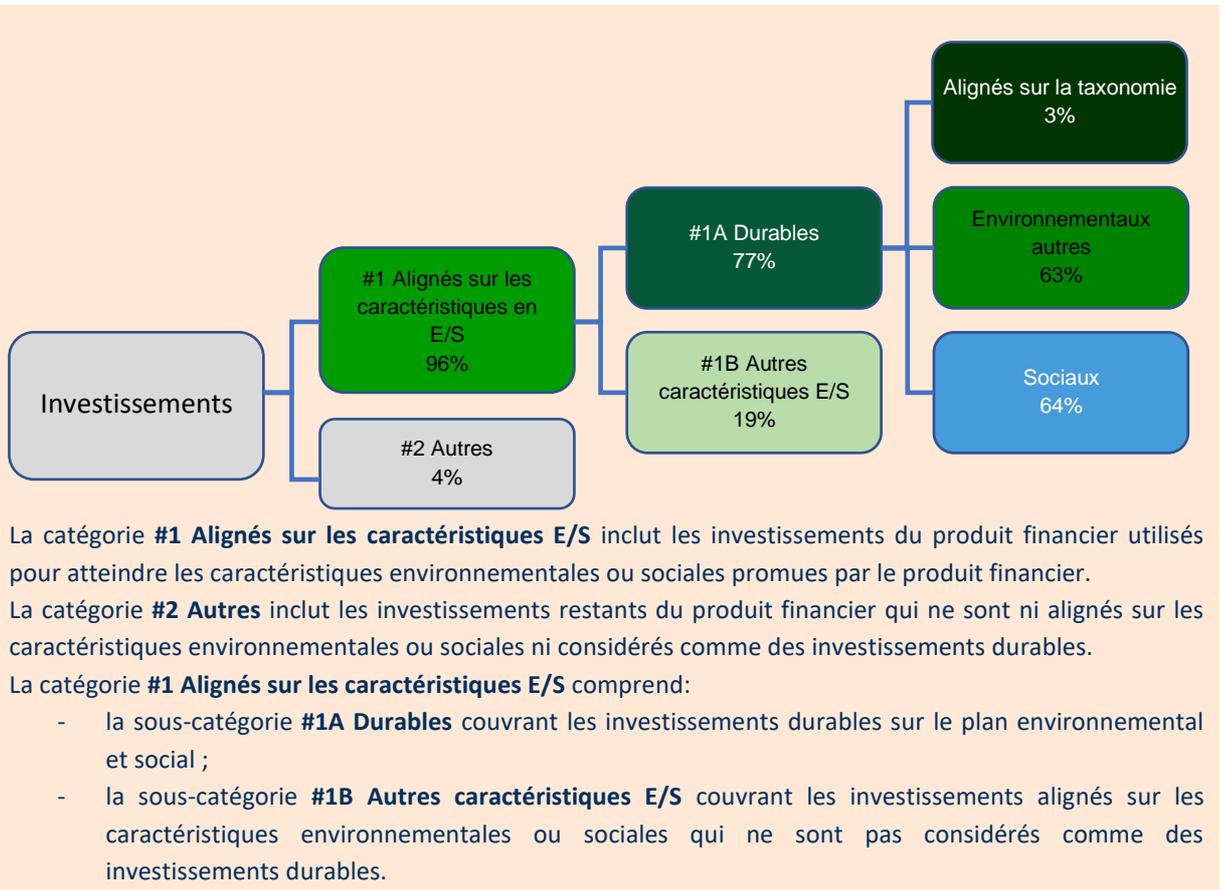
| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|---|------------------------------|------------|------------------|
| Goldman Sachs Group Inc Float 08/12/25 | Banque | 4,01 % | Etats-Unis |
| Crelan Sa 5 3/8 10/31/25 | Banque | 3,09 % | Autres Zone Euro |
| National Bank Of Canada Float 04/21/25 | Banque | 3,02 % | Canada |
| Cellnex Telecom Sa 2 7/8 04/18/25 | Construction | 3,02 % | Espagne |
| Bank Of Nova Scotia Float 04/18/24 | Banque | 3,01 % | Canada |
| Bank Of America Corp Float 09/22/26 | Banque | 3,00 % | Etats-Unis |
| Hsbc Holdings Plc 3 06/30/25 | Banque | 3,00 % | Royaume-Uni |
| Volvo Treasury Ab Float 03/30/25 | Automobile | 2,99 % | Europe |
| Altea 2 1/4 07/05/24 | Services Financiers | 2,97 % | France |
| Tdf Infrastructure Sas 2 1/2 04/07/26 | Consommation Discrétionnaire | 2,96 % | France |
| Elo Saca 2 3/8 04/25/25 | Consommation non cyclique | 2,96 % | France |
| Heidelberg Materials Fin 1 5/8 04/07/26 | Construction | 2,93 % | Autres Zone Euro |
| Mercialys Sa 1.8 02/27/26 | Services Financiers | 2,90 % | France |
| Nibc Bank Nv 0 1/4 09/09/26 | Banque | 2,73 % | Pays-Bas |
| Euronet Worldwide Inc 1 3/8 05/22/26 | Biens Industriels | 2,71 % | Etats-Unis |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs | % d'actifs |
|------------------------------|------------|
| Banque | 42,86 % |
| Biens Industriels | 11,53 % |
| Automobile | 7,97 % |
| Construction | 6,94 % |
| Consommation Discrétionnaire | 6,87 % |
| Services Financiers | 6,87 % |
| Santé | 4,93 % |
| Consommation non cyclique | 2,96 % |
| Télécommunications | 2,94 % |
| Assurance | 2,10 % |
| Matières Premières | 2,05 % |
| Chimie | 1,96 % |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

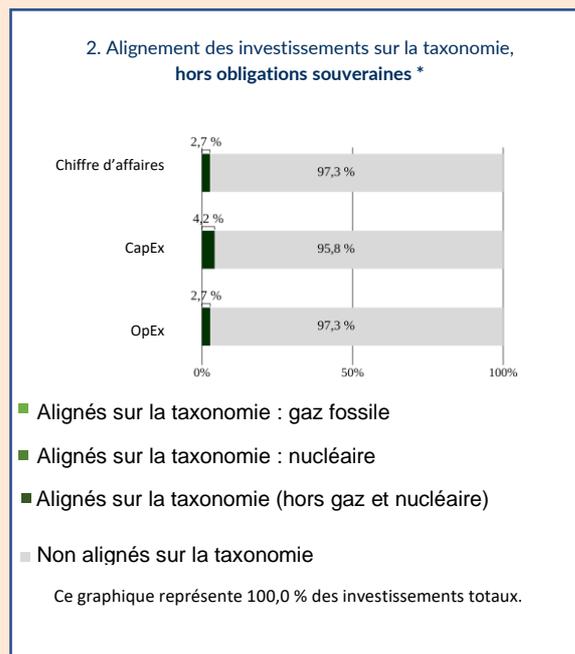
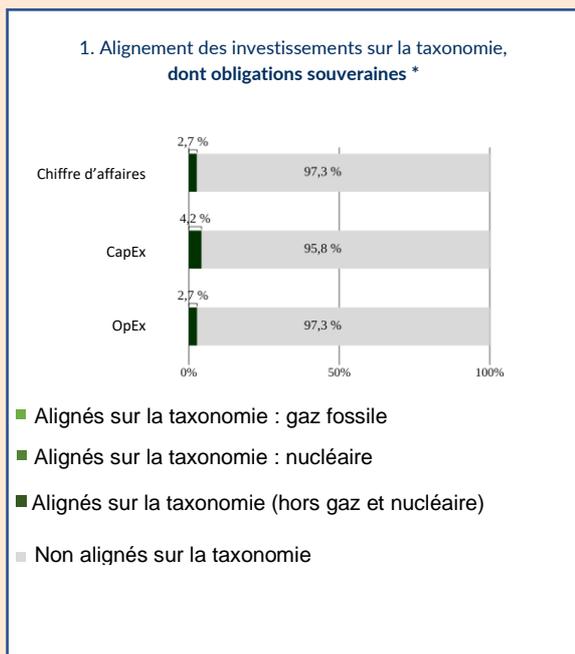
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,26% et de 0,92% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 2,67%.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 63,34% de l'actif net.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 64,39% de l'actif net.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Certaines contraintes ont été renforcées au cours de l'exercice, comme la définition d'investissement durable qui intègre désormais les principales incidences négatives de manière quantitative selon un modèle propriétaire, ou encore le socle commun d'exclusion de la société de gestion qui s'est étendu au secteur du tabac.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



RMM Corporate Variable P

FCP Obligations et autres titres de créance €

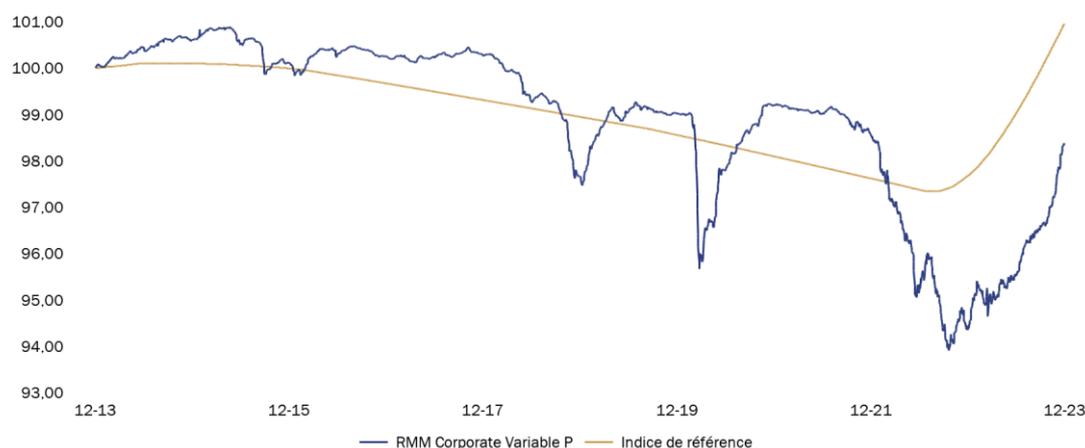
 SFDR
 Article

8
PAYS D'ENREGISTREMENT  

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion vise à réaliser une performance supérieure à celle de l'Ester capitalisé + 0.085% sur la durée de placement recommandée (au moins 24 mois), en constituant un portefeuille investi essentiellement en obligations à coupons variables ou révisables émises par des entreprises du secteur privé.

ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 10 ANS


AU 29/12/2023

 ISIN
FR0010841940
 Valeur liquidative
1 014,16 €
 Actifs sous gestion
10,07 M€

PERFORMANCES CUMULÉES (%)

| | 1 mois | 2023 | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---------------|--------|------|------|-------|-------|--------|
| Fonds | 0,80 | 4,27 | 4,27 | -0,83 | 0,74 | -1,62 |
| Indice | 0,32 | 3,35 | 3,35 | 2,92 | 2,03 | 0,96 |
| Ecart Relatif | 0,47 | 0,92 | 0,92 | -3,75 | -1,30 | -2,58 |

PERFORMANCES ANNUELLES (%)

| | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Fonds | -4,27 | -0,65 | 0,17 | 1,40 | -2,62 |
| Indice | 0,07 | -0,49 | -0,47 | -0,40 | -0,37 |
| Ecart Relatif | -4,34 | -0,16 | 0,64 | 1,80 | -2,25 |

PERFORMANCES ANNUALISÉES (%)

| | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---------------|-------|-------|--------|
| Fonds | -0,28 | 0,15 | -0,16 |
| Indice | 0,97 | 0,40 | 0,10 |
| Ecart Relatif | -1,24 | -0,26 | -0,26 |

INDICATEURS DE RISQUE

| | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|-----------------------|------|-------|-------|
| Volatilité Fonds (%) | 1,04 | 1,13 | 1,33 |
| Volatilité Indice (%) | 0,11 | 0,25 | 0,21 |
| Ratio de Sharpe* | 1,04 | -1,06 | -0,15 |
| Tracking error (%) | 1,04 | 1,06 | 1,31 |
| Ratio d'information | NS | -1,19 | -0,17 |
| Bêta | NS | 1,75 | 1,26 |

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Calcul : pas hebdomadaire. Les chiffres cités ont trait aux mois et années écoulés.

*Remplacement de l'EONIA par l'ESTR comme nouveau taux d'intérêt court terme de référence en zone euro à compter du 01/01/2022.

Source : Rothschild & Co Asset Management. Ce document non-contractuel ne constitue pas une offre de vente ou un conseil en investissement. Il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du fonds. Avant toute souscription merci de prendre connaissance des mentions légales sur la dernière page. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux documents réglementaires (DIC ou prospectus complet) et/ ou contacter votre interlocuteur habituel : Rothschild & Co Asset Management - 29 avenue de Messine - 75008 Paris - France - Tél : (33) 1 40 74 40 74 - Numéro d'agrément AMF n° GP-17000014



Portefeuille

Nombre total de titres 56

PRINCIPALES POSITIONS (%)

| Libellé | % |
|--|-----|
| Goldman Sachs Group Inc Float 08/12/25 | 4,0 |
| Crelan Sa 5 3/8 10/31/25 | 3,1 |
| National Bank Of Canada Float 04/21/25 | 3,0 |
| Cellnex Telecom Sa 2 7/8 04/18/25 | 3,0 |
| Bank Of Nova Scotia Float 04/18/24 | 3,0 |
| Bank Of America Corp Float 09/22/26 | 3,0 |
| Hsbc Holdings Plc 3 06/30/25 | 3,0 |
| Volvo Treasury Ab Float 03/30/25 | 3,0 |
| Altea 2 1/4 07/05/24 | 3,0 |
| Tdf Infrastructure Sas 2 1/2 04/07/26 | 3,0 |

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

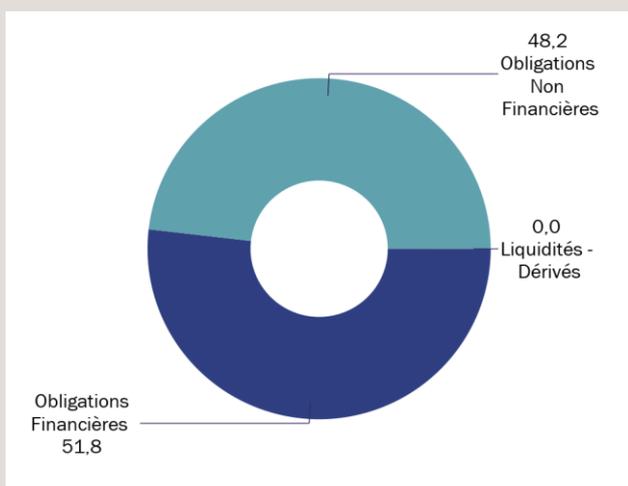
| Libellé | Sens |
|------------------------------------|----------------------|
| Hoist Finance Ab 3 3/8 11/27/24 | Vente / Allègement |
| Aroundtown Sa 1 1/2 05/28/26 | Vente / Allègement |
| Azimet Holding Spa 1 5/8 12/12/24 | Vente / Allègement |
| Eramet 5 7/8 05/21/25 | Achat / Renforcement |
| Permanent Tsb Group 5 1/4 06/30/25 | Achat / Renforcement |

PRINCIPAUX INDICATEURS

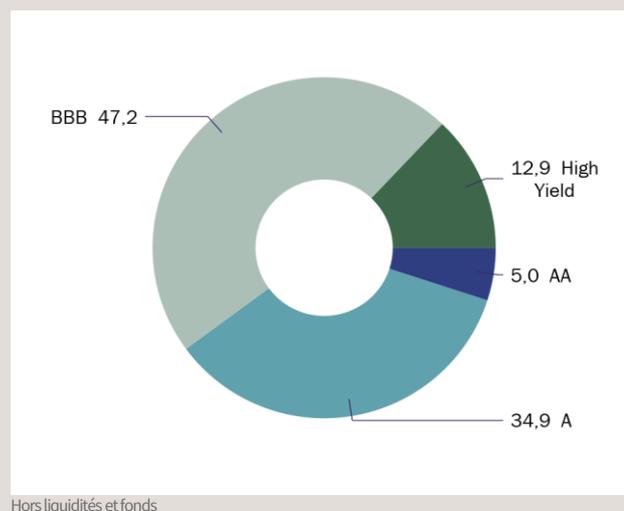
| | 12/23 | 11/23 |
|------------------|-------|-------|
| Duration | 1,03 | 1,09 |
| Sensibilité | 1 | 1,05 |
| Taux actuariel | 4,20 | 4,59 |
| Coupon moyen | 3,2 | 3,02 |
| Rating Moyen* | BBB+ | BBB+ |
| Maturité moyenne | 1,23 | 1,44 |

*Hors OPC et dérivés de taux

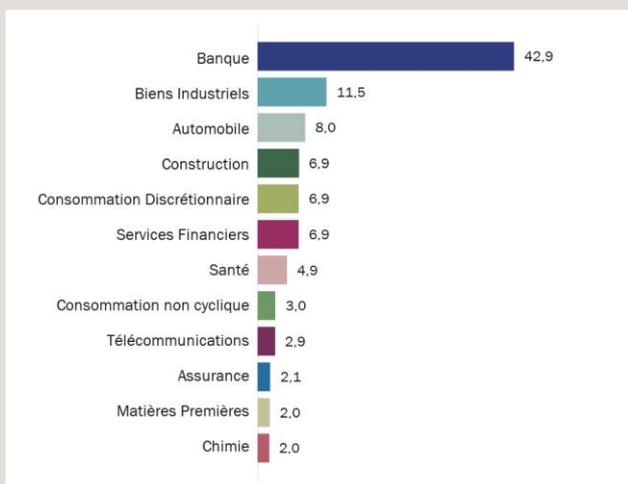
RÉPARTITION PAR INSTRUMENT (%)



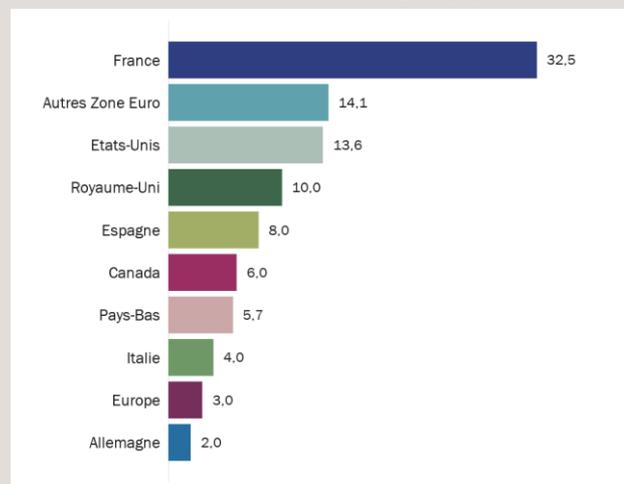
RÉPARTITION PAR NOTATION (%)



RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)



RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (%)





Caractéristiques

Juridiques

| | |
|--------------------------------|--|
| Forme Juridique | FCP |
| Domicile | France |
| Classification AMF | Obligations et autres titres de créance libellés en euro |
| Devise Part / Fonds | EUR |
| Affectation des résultats | Capitalisation |
| Date de création | 29/01/2010 |
| Date 1ère VL | 29/01/2010 |
| Horizon de placement conseillé | 2 ans |
| Indice de référence | ESTR Capi + 0.085% |

Acteurs

| | |
|--------------------|----------------------------------|
| Société de gestion | Rothschild & Co Asset Management |
| Dépositaire | Rothschild Martin Maurel |
| Valorisateur | Caceis Fund Administration |
| Gérant(s) | Yann ROUX / Philippe LOMNE |

Glossaire

Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10).

Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Échelle de risque

| | | | | | | |
|---------------------------------------|---|---|--------------------------------------|---|---|---|
| A risque plus faible | | | A risque plus élevé | | | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| Rendement potentiellement plus faible | | | Rendement potentiellement plus élevé | | | |

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur : Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Frais

| | |
|---|----------------------------------|
| Commission souscription / rachat (max.) | Néant / Néant |
| Frais de gestion | 0,75% TTC maximum de l'actif net |
| Frais courants ex-post | 0,730% |
| Commission de surperformance | Néant |

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires

Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires

Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



Rapport de gestion | ESG

Les données ESG sont datées du début du trimestre

NOTATION ESG

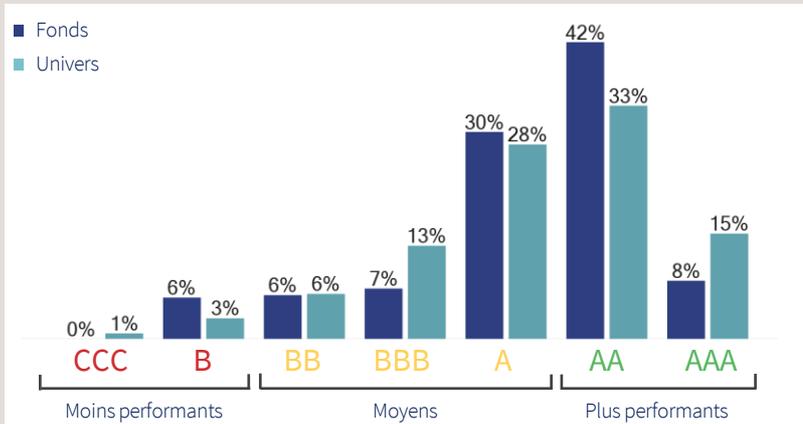
| | Score | Rating |
|---|-------|--------|
| Fonds | 6,9 | A |
| Univers de gestion | 6,9 | A |
| Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur | | |
| Taux de couverture | | 96% |
| Nombre de titres détenus | | 56 |
| Nombre de titres notés | | 54 |

COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

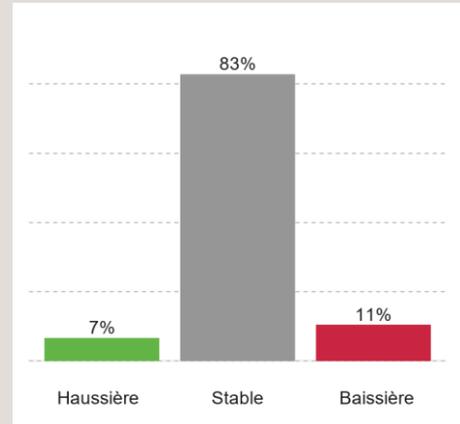
| | E | S | G |
|--------------------|------|------|------|
| Fonds | 7,46 | 5,02 | 5,75 |
| Univers de gestion | 6,79 | 5,1 | 5,94 |

| | REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION |
|--------------------|---|
| Fonds | 38% |
| Univers de gestion | 35% |

DISTRIBUTIONS DES RATINGS (% HORS LIQUIDITÉS)



ÉVOLUTION DES RATINGS (12 MOIS)



DISTRIBUTIONS DES RATINGS PAR SECTEUR (% HORS LIQUIDITÉS)

| Secteur | Poids | Non noté | CCC | B | BB | BBB | A | AA | AAA |
|----------------------------|-------|----------|-----|-------|--------|-------|-------|-------|-------|
| Biens de consommation | 10,9% | - | - | 27,4% | - | 9,1% | 27,1% | 36,4% | - |
| Financières | 51,8% | 6,0% | - | - | 4,1% | 7,7% | 28,2% | 40,5% | 13,6% |
| Industrie | 7,9% | - | - | - | - | - | - | 87,6% | 12,4% |
| Matériaux de base | 4,0% | - | - | - | - | - | 26,0% | 74,0% | - |
| Santé | 4,9% | - | - | - | 60,2% | 39,8% | - | - | - |
| Services aux consommateurs | 16,5% | - | - | 16,5% | - | - | 47,8% | 35,7% | - |
| Technologie | 1,0% | - | - | - | 100,0% | - | - | - | - |
| Télécommunications | 2,9% | 34,4% | - | - | - | - | 65,6% | - | - |

Source : Rothschild & Co Asset Management



Rapport de gestion | ESG

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2) ET PART VERTE

| | tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires |
|----------------------|--|
| Fonds | 162 |
| Univers de gestion | 148 |
| <i>Ecart Relatif</i> | <i>14</i> |
| Taux de couverture | 94% |
| Part verte | 4% |

PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE DU FONDS

| Secteurs | Poids | Intensité carbone | Contribution à l'intensité carbone (%) |
|-------------------|--------------|-------------------|--|
| Industrie | 8,4% | 131,7 | 81% |
| Matériaux de base | 4,3% | 12,7 | 8% |
| Financières | 51,9% | 10,7 | 7% |
| Top 3 | 64,6% | 155,2 | 96% |

PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

| Emetteurs | Poids | Rating ESG | Score E | Score de transition vers une économie bas carbone | Emissions annuelles (MtCO2) | Intensité carbone | Contribution à l'intensité carbone (%) |
|--------------------------|--------------|------------|---------|---|-----------------------------|-------------------|--|
| HEIDELBERG MATERIALS FIN | 4,2% | AA | 5,8 | 6,3 | 70,7 | 131,1 | 80,9% |
| ERAMET | 1,1% | A | 5,0 | 6,0 | 3,9 | 10,3 | 6,4% |
| STENA INTERNATIONAL SA | 1,1% | A | 7,1 | 6,8 | 3,2 | 8,5 | 5,2% |
| TDF INFRASTRUCTURE SAS | 3,2% | A | 6,9 | | 0,0 | 1,4 | 0,9% |
| CONSTELLIUM SE | 1,1% | AA | 4,4 | 7,2 | 1,1 | 1,4 | 0,9% |
| Top 5 | 10,6% | | | | | 152,7 | 94,2% |

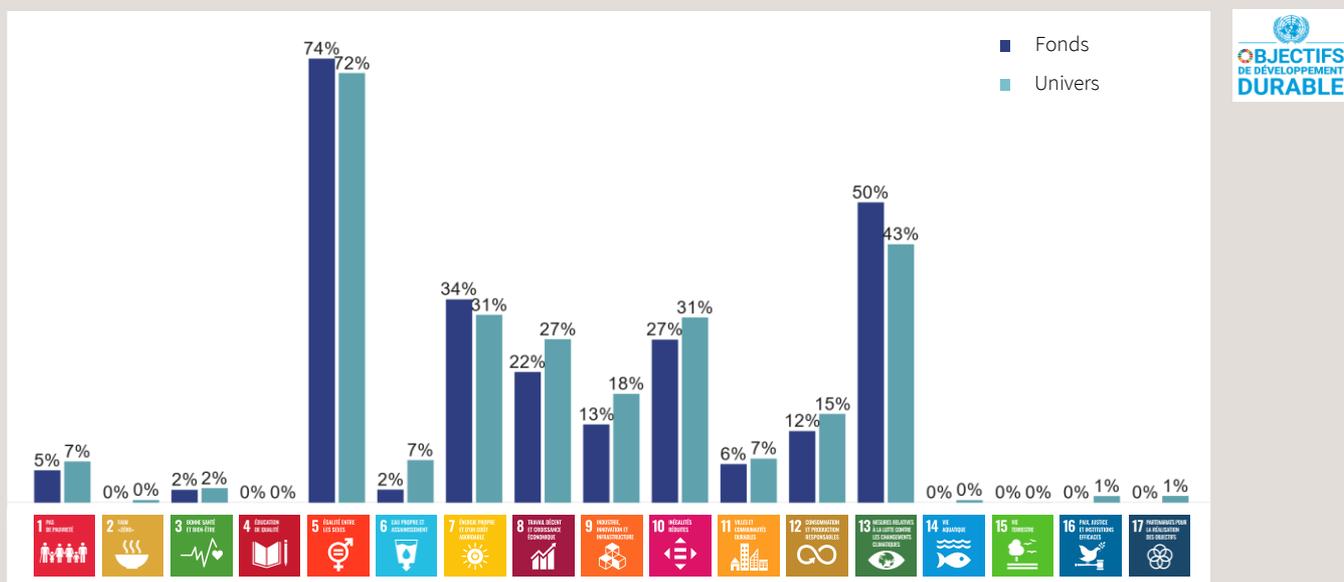
EMETTEURS DE CATÉGORIE DE TRANSITION "ASSET STRANDING"

| | |
|--------------------|----|
| Fonds | 0% |
| Univers de gestion | 0% |

SOCIÉTÉS ENGAGÉES SBTi

| | |
|------------|-----|
| Target Set | 28% |
| Committed | 23% |

POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE ALIGNÉ AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA) ».

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

Vos contacts commerciaux

Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUIstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com

JEAN-PAUL FOUCAULT
H.E.C. DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE
ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE NATIONALE DES IMPOTS
DOCTEUR D'ETAT EN DROIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avec la collaboration de :

OLIVIER FOUCAULT

H.E.C. - M.S.T.C.F. - LICENCIE EN DROIT
EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES
CHARTERED CERTIFIED ACCOUNTANT, REGISTERED AUDITOR (U.K.)
AICPIA INTERNATIONAL ASSOCIATE, CERTIFICAT IFRS

E-mail : jpfoucault@foucault.fr

FCP RMM CORPORATE VARIABLE
Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

JEAN-PAUL FOUCAULT
H.E.C. DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE
ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE NATIONALE DES IMPOTS
DOCTEUR D'ETAT EN DROIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avec la collaboration de :

OLIVIER FOUCAULT

H.E.C. - M.S.T.C.F. - LICENCIÉ EN DROIT
EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES
CHARTERED CERTIFIED ACCOUNTANT, REGISTERED AUDITOR (U.K.)
AICPIA INTERNATIONAL ASSOCIATE, CERTIFICAT IFRS

E-mail : jpfoucault@foucault.fr

FCP RMM CORPORATE VARIABLE
Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RMM CORPORATE VARIABLE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatif à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

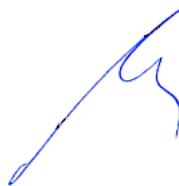
Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 mars 2024.

Le Commissaire aux Comptes,



Jean-Paul FOUCAULT

RMM CORPORATE VARIABLE

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 10 069 616,32 | 33 346 731,19 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 10 069 616,32 | 33 346 731,19 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 10 069 616,32 | 33 346 731,19 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 0,00 | 0,00 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 295 020,78 | 4 687,50 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 295 020,78 | 4 687,50 |
| COMPTES FINANCIERS | 0,00 | 1 696,00 |
| Liquidités | 0,00 | 1 696,00 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 10 364 637,10 | 33 353 114,69 |

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 10 408 440,29 | 33 131 658,17 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -582 861,91 | -110 476,17 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 246 339,70 | 321 160,59 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 10 071 918,08 | 33 342 342,59 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instrument financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 205 043,50 | 10 772,10 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 205 043,50 | 10 772,10 |
| COMPTES FINANCIERS | 87 675,52 | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 87 675,52 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 10 364 637,10 | 33 353 114,69 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 657 910,00 | 477 587,10 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 657 910,00 | 477 587,10 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 7 929,37 | 1 052,83 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 7 929,37 | 1 052,83 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 649 980,63 | 476 534,27 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 89 117,57 | 136 218,37 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 560 863,06 | 340 315,90 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -314 523,36 | -19 155,31 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 246 339,70 | 321 160,59 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010841940 - Part RMM CORPORATE VARIABLE P : Taux de frais maximum de 0,75 % TTC hors parts ou actions d'OPC du groupe ROTHSCILD Martin Maurel

FR0010848242 - Part RMM CORPORATE VARIABLE I : Taux de frais maximum de 0,25 % TTC hors parts ou actions d'OPC du groupe ROTHSCHILD Martin Maurel

FR0012929529 - Part RMM CORPORATE VARIABLE A : Taux de frais maximum de 0,35 % TTC hors parts ou actions d'OPC du groupe ROTHSCHILD Martin Maurel

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--------------------------------|------------------------------------|--|
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE A | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE I | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE P | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 33 342 342,59 | 38 953 961,25 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 1 682 556,11 | 1 440 079,63 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -25 874 439,03 | -5 551 774,70 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 11 682,70 | 1 492,81 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -1 152 909,03 | -120 549,90 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Frais de transactions | -8 627,81 | -1 609,82 |
| Différences de change | 0,00 | 0,00 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 1 510 449,49 | -1 719 572,58 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>-299 210,05</i> | <i>-1 809 659,54</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>1 809 659,54</i> | <i>90 086,96</i> |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 560 863,06 | 340 315,90 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 10 071 918,08 | 33 342 342,59 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|----------------------|--------------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 3 225 498,25 | 32,03 |
| Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 6 844 118,07 | 67,95 |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 10 069 616,32 | 99,98 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|--------------|-------|---------------|------|----------------|-------|-----------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 6 946 874,45 | 68,97 | 302 884,37 | 3,01 | 2 819 857,50 | 28,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 87 675,52 | 0,87 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % | [3 mois - 1 an] | % | [1 - 3 ans] | % | [3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|-----------|------|-----------------|-------|--------------|-------|-------------|------|---------|------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 2 389 662,79 | 23,73 | 7 377 764,51 | 73,25 | 302 189,02 | 3,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 87 675,52 | 0,87 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 | | Devise 2 | | Devise 3 | | Devise N Autre(s) | |
|--|----------|------|----------|------|----------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|---------------------------------|----------------------------|-------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Ventes à règlement différé | 295 020,78 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 295 020,78 |
| DETTES | | |
| | Achats à règlement différé | 201 657,91 |
| | Frais de gestion fixe | 3 385,59 |
| TOTAL DES DETTES | | 205 043,50 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | 89 977,28 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|----------|----------------|
| Part RMM CORPORATE VARIABLE A | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -108 | -1 060 484,49 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -108 | -1 060 484,49 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 285 | |
| Part RMM CORPORATE VARIABLE I | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 7 | 751 166,83 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -183 | -19 328 356,03 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -176 | -18 577 189,20 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 40 | |
| Part RMM CORPORATE VARIABLE P | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 947 | 931 389,28 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -5 534 | -5 485 598,51 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -4 587 | -4 554 209,23 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 2 815 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Part RMM CORPORATE VARIABLE A | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part RMM CORPORATE VARIABLE I | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part RMM CORPORATE VARIABLE P | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 29/12/2023 |
|---------------------------------------|------------|
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE A | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 11 521,38 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,35 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE I | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 35 522,18 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,25 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE P | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 42 074,01 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,75 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|-----------------------------------|--------------|--|-------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 101 471,16 |
| | XS1069549761 | BFCM(BQUE FEDER.CREDIT M 3.0% 21/05/2024 | 101 471,16 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 101 471,16 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | 246 339,70 | 321 160,59 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 246 339,70 | 321 160,59 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE A | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 72 385,61 | 37 260,87 |
| Total | 72 385,61 | 37 260,87 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 113 132,43 | 241 076,59 |
| Total | 113 132,43 | 241 076,59 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE P | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 60 821,66 | 42 823,13 |
| Total | 60 821,66 | 42 823,13 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -582 861,91 | -110 476,17 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -582 861,91 | -110 476,17 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|-------------------|
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE A | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -166 639,17 | -12 569,46 |
| Total | -166 639,17 | -12 569,46 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|-------------------|
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -250 828,95 | -73 997,00 |
| Total | -250 828,95 | -73 997,00 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|-------------------|
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE P | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -165 393,79 | -23 909,71 |
| Total | -165 393,79 | -23 909,71 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Actif net Global en EUR | 36 629 939,89 | 34 289 855,61 | 38 953 961,25 | 33 342 342,59 | 10 071 918,08 |
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE A en EUR | | | | | |
| Actif net | 5 650 315,63 | 6 225 038,11 | 4 902 308,44 | 3 793 974,96 | 2 880 223,98 |
| Nombre de titres | 564 | 618 | 488 | 393 | 285 |
| Valeur liquidative unitaire | 10 018,29 | 10 072,88 | 10 045,71 | 9 653,88 | 10 106,05 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -39,81 | -80,45 | -52,37 | -31,98 | -584,69 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 44,39 | 32,55 | 51,59 | 94,81 | 253,98 |
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE I en EUR | | | | | |
| Actif net | 20 128 995,13 | 17 563 668,26 | 24 416 975,07 | 22 348 901,97 | 4 336 837,21 |
| Nombre de titres | 188 | 163 | 227 | 216 | 40 |
| Valeur liquidative unitaire | 107 069,12 | 107 752,57 | 107 563,77 | 103 467,14 | 108 420,93 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -425,16 | -860,20 | -560,49 | -342,57 | -6 270,72 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 578,61 | 446,91 | 654,26 | 1 116,09 | 2 828,31 |
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE P en EUR | | | | | |
| Actif net | 10 850 629,13 | 10 501 149,24 | 9 634 677,74 | 7 199 465,66 | 2 854 856,89 |
| Nombre de titres | 10 629 | 10 269 | 9 483 | 7 402 | 2 815 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 020,85 | 1 022,61 | 1 015,99 | 972,64 | 1 014,16 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -4,07 | -8,18 | -5,30 | -3,23 | -58,75 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,54 | -0,44 | 1,36 | 5,78 | 21,60 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| Obligations et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| CMZB FRANCFORT 1.125% 24-05-24 | EUR | 100 000 | 99 628,52 | 0,99 |
| ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN | EUR | 100 000 | 98 806,96 | 0,98 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 198 435,48 | 1,97 |
| BELGIQUE | | | | |
| CRELAN 5.375% 31-10-25 EMTN | EUR | 300 000 | 311 156,67 | 3,10 |
| ETHIAS VIE 5.0% 14-01-26 | EUR | 200 000 | 211 884,63 | 2,10 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 523 041,30 | 5,20 |
| CANADA | | | | |
| NATL BANK OF CANADA E3R+0.65% 21-04-25 | EUR | 300 000 | 304 306,20 | 3,02 |
| THE BANK OF NOVA SCOTIA OIEST+0.4% 18-04-24 | EUR | 300 000 | 302 884,37 | 3,01 |
| TOTAL CANADA | | | 607 190,57 | 6,03 |
| ESPAGNE | | | | |
| BANCO NTANDER E3R+0.68% 29-01-26 | EUR | 200 000 | 200 895,67 | 1,99 |
| BANCO NTANDER E3R+0.75% 21-11-24 | EUR | 100 000 | 100 832,95 | 1,00 |
| CELLNEX TELECOM 2.875% 18-04-25 | EUR | 300 000 | 303 794,55 | 3,02 |
| GRIFOLS 1.625% 15-02-25 | EUR | 100 000 | 98 566,42 | 0,98 |
| GRIFOLS 3.2% 01-05-25 | EUR | 100 000 | 98 780,11 | 0,98 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 802 869,70 | 7,97 |
| ETATS-UNIS | | | | |
| BK AMERICA E3R+1.0% 22-09-26 | EUR | 300 000 | 301 925,60 | 3,00 |
| EURONET WORLDWIDE 1.375% 22-05-26 | EUR | 288 000 | 272 936,29 | 2,71 |
| GOLD SACH GR E6R+0.0% 12-08-25 | EUR | 400 000 | 403 607,97 | 4,01 |
| PANTHER BF AGGREGATOR 2 LP 4.375% 15-05-26 - REGS | EUR | 100 000 | 100 119,83 | 0,99 |
| PPG INDUSTRIES 1.875% 01-06-25 | EUR | 200 000 | 197 604,11 | 1,96 |
| VIATRIS 2.25% 22-11-24 | EUR | 200 000 | 197 169,39 | 1,96 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 1 473 363,19 | 14,63 |
| FRANCE | | | | |
| ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN | EUR | 100 000 | 100 863,06 | 1,00 |
| ALTAREA 2.25% 05-07-24 | EUR | 300 000 | 298 942,06 | 2,97 |
| ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24 | EUR | 200 000 | 193 985,00 | 1,93 |
| AUCHAN 2.375% 25-04-25 EMTN | EUR | 300 000 | 298 068,70 | 2,96 |
| BFCM(BQUE FEDER.CREDIT M 3.0% 21/05/2024 | EUR | 100 000 | 101 471,16 | 1,01 |
| BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN | EUR | 200 000 | 195 379,66 | 1,94 |
| CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN | EUR | 200 000 | 200 988,70 | 2,00 |
| CARREFOUR BQ 4.079% 05-05-27 | EUR | 100 000 | 104 366,69 | 1,04 |
| ERAMET 5.875% 21-05-25 | EUR | 100 000 | 104 956,28 | 1,05 |
| EUTELT 2.0% 02-10-25 | EUR | 100 000 | 94 820,20 | 0,94 |
| HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 2.5% 04-05-27 | EUR | 200 000 | 197 822,33 | 1,96 |
| JCDECAUX 2.0% 24-10-24 | EUR | 200 000 | 197 678,96 | 1,97 |
| MERCIALYS 1.8% 27-02-26 | EUR | 300 000 | 291 702,80 | 2,89 |
| RENAULT CREDIT INTERNATIONAL BANQUE SA E3R+0.58% 12-03-25 | EUR | 100 000 | 100 233,33 | 0,99 |
| SG E3R+0.8% 22-05-24 EMTN | EUR | 100 000 | 100 799,07 | 1,00 |
| TDF INFR SAS 2.5% 07-04-26 | EUR | 300 000 | 298 486,78 | 2,96 |
| VIVENDI 0.875% 18-09-24 EMTN | EUR | 100 000 | 98 224,31 | 0,97 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| WORLDLINE 1.625% 13-09-24 | EUR | 200 000 | 196 160,54 | 1,94 |
| TOTAL FRANCE | | | 3 174 949,63 | 31,52 |
| IRLANDE | | | | |
| PERMANENT TSB GROUP 5.25% 30-06-25 | EUR | 100 000 | 102 756,38 | 1,02 |
| TOTAL IRLANDE | | | 102 756,38 | 1,02 |
| ITALIE | | | | |
| INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN | EUR | 200 000 | 200 693,51 | 1,99 |
| LEASYS 4.375% 07-12-24 | EUR | 100 000 | 100 555,75 | 1,00 |
| TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.75% 15-04-25 | EUR | 100 000 | 99 619,59 | 0,99 |
| TOTAL ITALIE | | | 400 868,85 | 3,98 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 0.0% 01-04-24 | EUR | 100 000 | 99 006,00 | 0,98 |
| HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 1.625% 07-04-26 | EUR | 300 000 | 295 466,13 | 2,93 |
| HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 2.5% 09-10-24 | EUR | 100 000 | 99 612,93 | 0,99 |
| PLT VII FINANCE SA RL 4.625% 05-01-26 | EUR | 100 000 | 101 995,83 | 1,01 |
| STENA INTL 3.75% 01-02-25 | EUR | 100 000 | 101 027,33 | 1,01 |
| TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+1.0% 21-01-26 | EUR | 100 000 | 100 933,90 | 1,00 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 798 042,12 | 7,92 |
| PAYS-BAS | | | | |
| CONSTELLIUM SE 4.25% 15-02-26 | EUR | 100 000 | 101 332,17 | 1,01 |
| NIBC BANK NV 0.25% 09-09-26 | EUR | 300 000 | 274 827,70 | 2,73 |
| NIBC BANK NV 2.0% 09-04-24 | EUR | 100 000 | 100 848,45 | 1,00 |
| TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 4.25% 01-03-25 | EUR | 100 000 | 101 746,47 | 1,01 |
| UNITED GROUP BV 3.125% 15-02-26 | EUR | 100 000 | 97 352,42 | 0,96 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 676 107,21 | 6,71 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| BARCLAYS 3.375% 02-04-25 EMTN | EUR | 200 000 | 204 592,16 | 2,03 |
| BARCLAYS E3R+1.0% 12-05-26 | EUR | 200 000 | 201 874,98 | 2,01 |
| HSBC 3.0% 30-06-25 EMTN | EUR | 300 000 | 301 758,86 | 3,00 |
| HSBC E3R+1.0% 24-09-26 | EUR | 200 000 | 201 109,18 | 1,99 |
| JAGUAR LAND ROVER 5.875% 15-11-24 | EUR | 100 000 | 101 863,33 | 1,01 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 1 011 198,51 | 10,04 |
| SUEDE | | | | |
| VOLVO TREASURY AB E3R+0.5% 30-03-25 | EUR | 300 000 | 300 793,38 | 2,99 |
| TOTAL SUEDE | | | 300 793,38 | 2,99 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 10 069 616,32 | 99,98 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | | 10 069 616,32 | 99,98 |
| Créances | | | 295 020,78 | 2,93 |
| Dettes | | | -205 043,50 | -2,04 |
| Comptes financiers | | | -87 675,52 | -0,87 |
| Actif net | | | 10 071 918,08 | 100,00 |

| | | | |
|--------------------------------|-----|-------|------------|
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE A | EUR | 285 | 10 106,05 |
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE I | EUR | 40 | 108 420,93 |
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE P | EUR | 2 815 | 1 014,16 |

JEAN-PAUL FOUCAULT
H.E.C. DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE
ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE NATIONALE DES IMPOTS
DOCTEUR D'ETAT EN DROIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avec la collaboration de :

OLIVIER FOUCAULT

H.E.C. - M.S.T.C.F. - LICENCIE EN DROIT
EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES
CHARTERED CERTIFIED ACCOUNTANT, REGISTERED AUDITOR (U.K.)
AICPIA INTERNATIONAL ASSOCIATE, CERTIFICAT IFRS

E-mail : jpfoucault@foucault.fr

FCP RMM CORPORATE VARIABLE

Attestation de la composition de l'actif en date du 29 décembre 2023

JEAN-PAUL FOUCAULT
H.E.C. DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE
ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE NATIONALE DES IMPOTS
DOCTEUR D'ETAT EN DROIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avec la collaboration de :

OLIVIER FOUCAULT

H.E.C. - M.S.T.C.F. - LICENCIÉ EN DROIT
EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES
CHARTERED CERTIFIED ACCOUNTANT, REGISTERED AUDITOR (U.K.)
AICPIA INTERNATIONAL ASSOCIATE, CERTIFICAT IFRS

E-mail : jpfoucault@foucault.fr

FCP RMM CORPORATE VARIABLE

Attestation de la composition de l'actif

Monsieur le Président de la société de gestion,

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement RMM CORPORATE VARIABLE et en application des dispositions réglementaires en vigueur relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

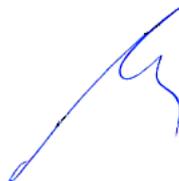
Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, de la contrôler avant publication. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'Organisme de Placement Collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'Organisme de Placement Collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Paris, le 28 février 2024.

Le Commissaire aux Comptes,



Jean-Paul FOUCAULT

RMM CORPORATE VARIABLE

COMPOSITION DE L'ACTIF
29/12/2023

INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| Obligations et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| CMZB FRANCFORT 1.125% 24-05-24 | EUR | 100 000 | 99 628,52 | 0,99 |
| ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN | EUR | 100 000 | 98 806,96 | 0,98 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 198 435,48 | 1,97 |
| BELGIQUE | | | | |
| CRELAN 5.375% 31-10-25 EMTN | EUR | 300 000 | 311 156,67 | 3,10 |
| ETHIAS VIE 5.0% 14-01-26 | EUR | 200 000 | 211 884,63 | 2,10 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 523 041,30 | 5,20 |
| CANADA | | | | |
| NATL BANK OF CANADA E3R+0.65% 21-04-25 | EUR | 300 000 | 304 306,20 | 3,02 |
| THE BANK OF NOVA SCOTIA OISEST+0.4% 18-04-24 | EUR | 300 000 | 302 884,37 | 3,01 |
| TOTAL CANADA | | | 607 190,57 | 6,03 |
| ESPAGNE | | | | |
| BANCO NTANDER E3R+0.68% 29-01-26 | EUR | 200 000 | 200 895,67 | 1,99 |
| BANCO NTANDER E3R+0.75% 21-11-24 | EUR | 100 000 | 100 832,95 | 1,00 |
| CELLNEX TELECOM 2.875% 18-04-25 | EUR | 300 000 | 303 794,55 | 3,02 |
| GRIFOLS 1.625% 15-02-25 | EUR | 100 000 | 98 566,42 | 0,98 |
| GRIFOLS 3.2% 01-05-25 | EUR | 100 000 | 98 780,11 | 0,98 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 802 869,70 | 7,97 |
| ETATS-UNIS | | | | |
| BK AMERICA E3R+1.0% 22-09-26 | EUR | 300 000 | 301 925,60 | 3,00 |
| EURONET WORLDWIDE 1.375% 22-05-26 | EUR | 288 000 | 272 936,29 | 2,71 |
| GOLD SACH GR E6R+0.0% 12-08-25 | EUR | 400 000 | 403 607,97 | 4,01 |
| PANTHER BF AGGREGATOR 2 LP 4.375% 15-05-26 - REGS | EUR | 100 000 | 100 119,83 | 0,99 |
| PPG INDUSTRIES 1.875% 01-06-25 | EUR | 200 000 | 197 604,11 | 1,96 |
| VIATRIS 2.25% 22-11-24 | EUR | 200 000 | 197 169,39 | 1,96 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 1 473 363,19 | 14,63 |
| FRANCE | | | | |
| ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN | EUR | 100 000 | 100 863,06 | 1,00 |
| ALTAREA 2.25% 05-07-24 | EUR | 300 000 | 298 942,06 | 2,97 |
| ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24 | EUR | 200 000 | 193 985,00 | 1,93 |
| AUCHAN 2.375% 25-04-25 EMTN | EUR | 300 000 | 298 068,70 | 2,96 |
| BFCM(BQUE FEDER.CREDIT M 3.0% 21/05/2024 | EUR | 100 000 | 101 471,16 | 1,01 |
| BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN | EUR | 200 000 | 195 379,66 | 1,94 |
| CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN | EUR | 200 000 | 200 988,70 | 2,00 |
| CARREFOUR BQ 4.079% 05-05-27 | EUR | 100 000 | 104 366,69 | 1,04 |
| ERAMET 5.875% 21-05-25 | EUR | 100 000 | 104 956,28 | 1,05 |
| EUTELT 2.0% 02-10-25 | EUR | 100 000 | 94 820,20 | 0,94 |
| HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 2.5% 04-05-27 | EUR | 200 000 | 197 822,33 | 1,96 |
| JCDECAUX 2.0% 24-10-24 | EUR | 200 000 | 197 678,96 | 1,97 |
| MERCIALYS 1.8% 27-02-26 | EUR | 300 000 | 291 702,80 | 2,89 |
| RENAULT CREDIT INTERNATIONAL BANQUE SA E3R+0.58% 12-03-25 | EUR | 100 000 | 100 233,33 | 0,99 |
| SG E3R+0.8% 22-05-24 EMTN | EUR | 100 000 | 100 799,07 | 1,00 |

INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| TDF INFR SAS 2.5% 07-04-26 | EUR | 300 000 | 298 486,78 | 2,96 |
| VIVENDI 0.875% 18-09-24 EMTN | EUR | 100 000 | 98 224,31 | 0,97 |
| WORLDLINE 1.625% 13-09-24 | EUR | 200 000 | 196 160,54 | 1,94 |
| TOTAL FRANCE | | | 3 174 949,63 | 31,52 |
| IRLANDE | | | | |
| PERMANENT TSB GROUP 5.25% 30-06-25 | EUR | 100 000 | 102 756,38 | 1,02 |
| TOTAL IRLANDE | | | 102 756,38 | 1,02 |
| ITALIE | | | | |
| INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN | EUR | 200 000 | 200 693,51 | 1,99 |
| LEASYS 4.375% 07-12-24 | EUR | 100 000 | 100 555,75 | 1,00 |
| TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.75% 15-04-25 | EUR | 100 000 | 99 619,59 | 0,99 |
| TOTAL ITALIE | | | 400 868,85 | 3,98 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 0.0% 01-04-24 | EUR | 100 000 | 99 006,00 | 0,98 |
| HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 1.625% 07-04-26 | EUR | 300 000 | 295 466,13 | 2,93 |
| HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 2.5% 09-10-24 | EUR | 100 000 | 99 612,93 | 0,99 |
| PLT VII FINANCE SA RL 4.625% 05-01-26 | EUR | 100 000 | 101 995,83 | 1,01 |
| STENA INTL 3.75% 01-02-25 | EUR | 100 000 | 101 027,33 | 1,01 |
| TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+1.0% 21-01-26 | EUR | 100 000 | 100 933,90 | 1,00 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 798 042,12 | 7,92 |
| PAYS-BAS | | | | |
| CONSTELLIUM SE 4.25% 15-02-26 | EUR | 100 000 | 101 332,17 | 1,01 |
| NIBC BANK NV 0.25% 09-09-26 | EUR | 300 000 | 274 827,70 | 2,73 |
| NIBC BANK NV 2.0% 09-04-24 | EUR | 100 000 | 100 848,45 | 1,00 |
| TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 4.25% 01-03-25 | EUR | 100 000 | 101 746,47 | 1,01 |
| UNITED GROUP BV 3.125% 15-02-26 | EUR | 100 000 | 97 352,42 | 0,96 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 676 107,21 | 6,71 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| BARCLAYS 3.375% 02-04-25 EMTN | EUR | 200 000 | 204 592,16 | 2,03 |
| BARCLAYS E3R+1.0% 12-05-26 | EUR | 200 000 | 201 874,98 | 2,01 |
| HSBC 3.0% 30-06-25 EMTN | EUR | 300 000 | 301 758,86 | 3,00 |
| HSBC E3R+1.0% 24-09-26 | EUR | 200 000 | 201 109,18 | 1,99 |
| JAGUAR LAND ROVER 5.875% 15-11-24 | EUR | 100 000 | 101 863,33 | 1,01 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 1 011 198,51 | 10,04 |
| SUEDE | | | | |
| VOLVO TREASURY AB E3R+0.5% 30-03-25 | EUR | 300 000 | 300 793,38 | 2,99 |
| TOTAL SUEDE | | | 300 793,38 | 2,99 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 10 069 616,32 | 99,98 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | | 10 069 616,32 | 99,98 |
| Créances | | | 295 020,78 | 2,93 |
| Dettes | | | -205 043,50 | -2,04 |
| Comptes financiers | | | -87 675,52 | -0,87 |
| Actif net | | | 10 071 918,08 | 100,00 |

| | | | |
|---------------------------------------|------------|--------------|-------------------|
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE A | EUR | 285 | 10 106,05 |
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE I | EUR | 40 | 108 420,93 |
| Parts RMM CORPORATE VARIABLE P | EUR | 2 815 | 1 014,16 |

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

L'OPC ne possède pas à la date de l'arrêté comptable, d'instruments financiers à terme devant figurer dans le tableau Hors-bilan.